



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 29 novembre 2019 — N° 89

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Claude Milot pour ses 30 ans de carrière à titre de maire de Saint-Luc-de-Vincennes.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire de l'organisme Arche Agapè inc.

M. Julien (Charlesbourg) fait une déclaration afin de féliciter M. Christian Pageau, lauréat du gala Forces Avenir.

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner la création du Centre de transformation sociale Shift à l'Université Concordia.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Eberhard « Ebe » Scherkus, intronisé au Temple de la renommée du secteur minier canadien.

29 novembre 2019

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le succès des ateliers du Garage à musique.

Mme Dansereau (Verchères) fait une déclaration afin de féliciter M. Alexandre Migner, patineur de vitesse, médaillé d'or au Alta Valtellina Trophy, en Italie.

M. Bachand (Richmond) fait une déclaration afin de féliciter le Camping Plage McKenzie, lauréat du prix Camping de l'année–Leclerc Assurances.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Joanie Primeau pour avoir sauvé la vie d'un homme.

À 9 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

29 novembre 2019

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport sur la mise en œuvre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.
(Dépôt n° 1196-20191129)

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 du Comité consultatif de l'environnement Kativik.
(Dépôt n° 1197-20191129)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 novembre 2019 par M. Fortin (Pontiac) concernant l'abolition des frais de stationnement dans les hôpitaux et les CHSLD.
(Dépôt n° 1198-20191129)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition.

29 novembre 2019

Dans son avis, le leader du deuxième groupe d'opposition, allègue que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques aurait commis un outrage au Parlement en omettant de déposer, à l'Assemblée nationale, dans les délais impartis par la loi, le plan stratégique du Conseil de gestion du Fonds vert.

L'avis fait également mention de l'intention du leader de l'opposition officielle de présenter une motion en vertu des articles 315 et suivants du Règlement.

M. le président prend la question en délibéré.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), M. LeBel (Rimouski) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle au gouvernement du Québec qu'une grave pénurie de préposés aux bénéficiaires affecte actuellement le réseau de la santé et des services sociaux;

QU'elle prenne acte du fait que le cabinet de la ministre de la Santé et des Services sociaux a informé les médias de l'existence d'un document interne pour contrer cette pénurie;

QUE l'Assemblée nationale demande à la ministre de déposer un plan d'action à l'Assemblée d'ici la fin de la présente période de travaux.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

29 novembre 2019

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **256** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme qu'il est du devoir de chaque député élu par les Québécois de défendre la légitimité des lois adoptées par le Parlement;

QU'ainsi, elle enjoigne le premier ministre du Québec à exprimer, lors de sa rencontre avec le premier ministre ontarien, Doug Ford, sa désapprobation à l'égard de l'adoption, par l'Assemblée législative de l'Ontario, d'une motion exigeant l'abrogation immédiate de la loi 21 et enjoignant le gouvernement ontarien à intervenir en Cour suprême en faveur d'une contestation de cette loi.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **257** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. LeBel (Rimouski) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

29 novembre 2019

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'il y a 50 ans le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur l'aide sociale afin d'introduire un droit à l'assistance sociale;

QU'elle reconnaisse l'importance de cette loi non seulement pour les personnes dans le besoin, mais pour l'ensemble de la société;

QU'elle s'assure de l'évolution de cette loi au fil du temps, de sorte que l'inclusion économique et la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu se poursuivent.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le premier anniversaire de la mobilisation historique de la communauté franco-ontarienne le 1^{er} décembre 2018;

QU'elle rappelle que cette mobilisation visait la défense des droits linguistiques de cette communauté de quelque 600 000 personnes;

QU'elle se réjouisse que cette mobilisation ait permis une entente fédérale-provinciale concernant le financement de l'Université de l'Ontario français;

QU'elle rappelle toutefois que des inquiétudes demeurent au sein de la communauté suite à l'abolition du Commissaire aux services en français;

29 novembre 2019

QU'elle rappelle l'adoption unanime de la motion présentée par la députée de Joliette le 30 novembre 2018 qui dénonçait les atteintes aux droits de la communauté franco-ontarienne par le gouvernement ontarien;

QU'enfin, elle rappelle que la défense des communautés francophones au Canada appelle à une vigilance soutenue et que le Québec doit exercer un leadership constant à cet effet.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 258 en annexe)

Pour : **98** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

29 novembre 2019

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 47, Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services, ainsi que l'amendement transmis par M. Fortin (Pontiac).

L'amendement présenté par M. Fortin (Pontiac) est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement de M. Fortin (Pontiac) est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement de M. Fortin (Pontiac) et sur le rapport de Commission de la santé et des services sociaux sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

29 novembre 2019

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 9 et 30 octobre ainsi que le 14 novembre 2019, a procédé à l'audition des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics portant sur : le chapitre 5 intitulé « Reprise informatique », le chapitre 7 intitulé « Contrats en technologie de l'information – Suivi d'un audit particulier » du rapport de mai 2018 du Vérificateur général, sur la gestion administrative et les engagements financiers du ministère de la Santé et des Services sociaux et sur la gestion administrative et les engagements financiers du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le rapport contient des observations, des conclusions et 9 recommandations.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 27 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Leitão (Robert-Baldwin).

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 3 décembre 2019, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

1533

29 novembre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), M. LeBel (Rimouski) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 256)

POUR - 100

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
(Prévost)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Charest (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	LeBel (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	(Champlain)	Poulin (CAQ)	

29 novembre 2019

Sur la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 257)

POUR - 100

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
(Prévost)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup– Témiscouata)
Charest (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	LeBel (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	(Champlain)	Poulin (CAQ)	

29 novembre 2019

Sur la motion de Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 258)

POUR - 98

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Berthier)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
(Prévost)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Charette (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)	
	(Champlain)		